

Mesdames et Messieurs Les Conseiller Municipaux De la Ville de Domfront en Poiraie

Domfront en Poiraie, le 11 juin 2020

**Objet**: Convocation au

Conseil Municipal du 18/06/2020

Mesdames et Messieurs les Conseiller Municipaux,

J'ai plaisir à vous convier à la prochaine séance du Conseil Municipal qui se tiendra le :

### JEUDI 18 JUIN 2020 à 20H30

Conformément à l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 et afin de respecter les mesures sanitaires préconisées, cette séance se déroulera :

### Salle André Rocton - Rue du Champ Passais à Domfront En Poiraie.

Vous voudrez bien trouver ci-joint l'ordre du jour et les documents s'y rapportant.

En cas d'empêchement, vous pouvez donner pouvoir écrit. Il vous appartient alors de transmettre par mail la pièce ci-jointe à l'adresse suivante : mairie@villededomfront.fr

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, les Conseillers Municipaux peuvent désormais être porteurs de deux pouvoirs.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseiller Municipaux, l'expression de toute ma considération.

Bernard SOUL

aire de Domfront en Poiraie



### **JEUDI 18 JUIN 2020**

### **ORDRE DU JOUR:**

### **COMMUNICATION**

- 1 Approbation du PV du 4 juin 2020
- 2 Décisions

### **FINANCES**

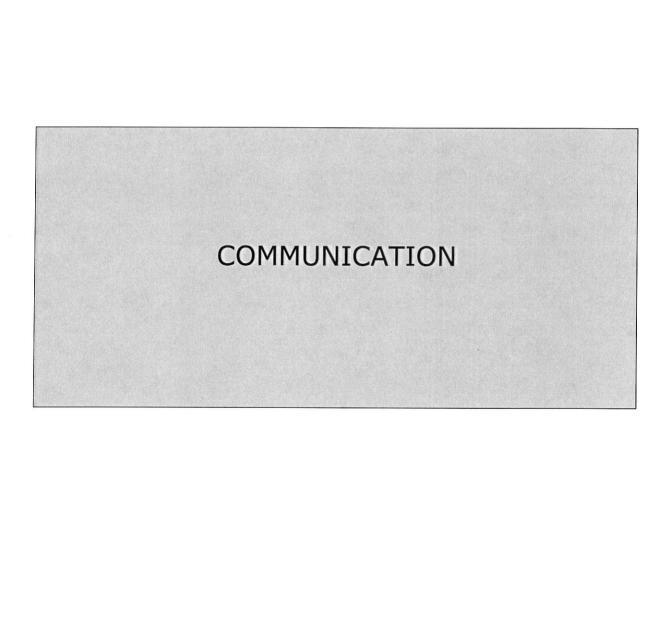
- 3 Budget Principal Vote du Compte Administratif de l'exercice 2019
- 4 Budget Principal Vote du Compte de Gestion de l'exercice 2019
- 5 Budget Principal Affectation du résultat
- 6 Domfront en Poiraie Vote taux des trois taxes
- 7 Budget Principal Vote du Budget Primitif de l'exercice 2020

### PERSONNEL TERRITORIAL

8 Création de poste - Régisseur Théâtre

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- **9** Acceptation de remboursement de billets de spectacle annule et\_remplace la délibération du 4 juin 2020
- 10 Demandes de subventions stratégie de développement touristique de la commune de Domfront en Poiraie et les études de programmation dans le cadre du projet de valorisation touristique de la cité sur la thématique du Médiéval annule et remplace la délibération du 4 juin 2020



### Conseil Municipal du 18 JUIN 2020

### 2- DÉCISIONS

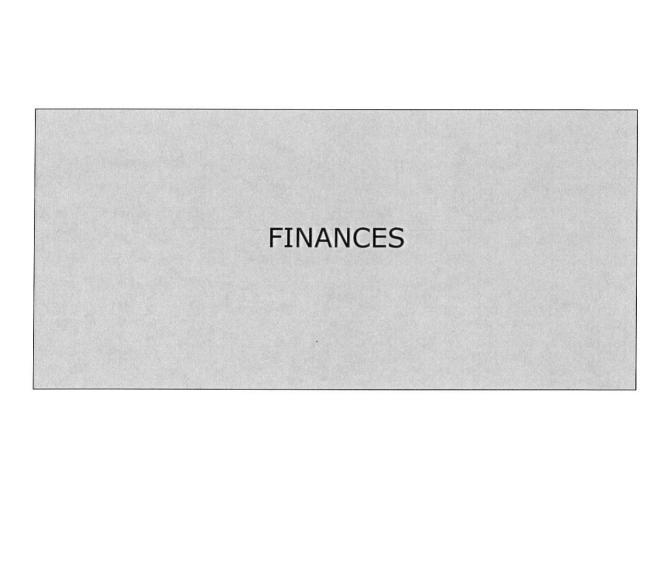
Cher(e) Collègue,

Vu l'article L 21 22-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 28 mai 2020 accordant à Monsieur le Maire un certain nombre de délégations

Il est rendu compte aux Membres du Conseil Municipal présents des décisions suivantes :

2020-69	29 mai 2020	Location logement sis « 4 rue du Champ Passais » à Domfront pour un montant de 480 € par mois
2020-70	29 mai 2020	Location logement sis « Le Bourg mairie » La Haute Chapelle pour un montant de 410 € par mois
2020-71	8 juin 2020	Décide de retenir l'entreprise EJS de Domfront en Poiraie pour mettre en conformité les bornes électriques au camping municipal pour un montant de 9105 € HT soit 10926 € TTC



### 3 - VOTE COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019 DOMFRONT EN POIRAIE

Cher (e) collègue,

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2019 qui fait apparaître en cumulé un excédent de fonctionnement de 1 631 007.17 € et un excédent d'investissement de 648 482.87 €.

Monsieur Bernard SOUL, Maire, ne prend pas part au vote.

## 5-BUDGET PRINCIPAL DE DOMFRONT EN POIRAIE - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Cher (e) Collègue,

### Section de fonctionnement

Le résultat cumulé à affecter au 31/12/2019 est de	1 631 007.17
Le résultat de fonctionnement reporté 2018 est de	888 554.61
Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 est de	742 452.56

### Section d'investissement

Le besoin de financement est de	1 595 817.13
Reports Recettes	1 239 000.00
Reports Dépenses	3 483 300.00
L'excédent cumulé au 31/12/2019 est de	648 482.87
Le résultat d'investissement reporté 2018 est de	1 956 364.18
Le résultat d'investissement de l'exercice 2019 est de	- 1 307 881.31

Il est proposé à l'Assemblée d'affecter ce résultat ainsi qu'il suit :

Compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 35 190.04

Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 595 817.13

### 6 - DOMFRONT EN POIRAIE - VOTE TAUX DES TROIS TAXES

Cher (e) Collègue,

Selon l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020, le produit, à taux constants, attendu des impôts directs locaux s'élève à 1 328 388 €, compte tenu des bases prévisionnelles des trois taxes communiquées par les services fiscaux.

Les taux de référence de 2019 notifiés sur l'état n° 1259 sont les suivants :

- taxe d'habitation 10.53 % taux figé : réforme de la TH

- taxe foncier bâti 15.26 % avec un lissage sur 12 ans

- taxe foncier non bâti 19.08 %

Pour 2020, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée les taux de référence suivants :

- taxe d'habitation 10.53 % taux figé : réforme de la TH

- taxe foncière bâti 15.26 % avec un lissage sur 12 ans

- taxe foncière non bâti 19.08 %

Compte tenu des taux proposés pour 2020, le produit attendu des impôts directs locaux serait de 868 122 € auquel il faut ajouter le montant de la taxe d'habitation entièrement compensé par l'Etat soit 460 266 €.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée après en avoir délibéré :

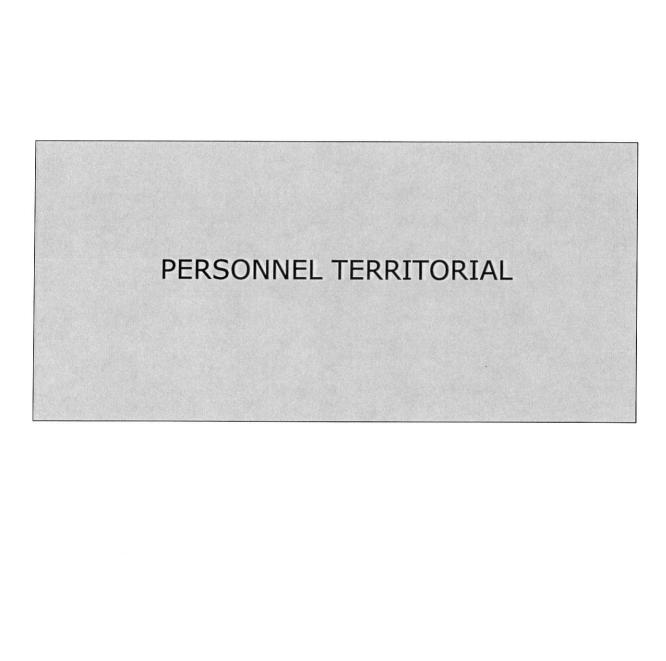
 De délibérer et de décider des taux d'imposition 2020 pour les trois taxes énoncées ci-dessus

### 7 - BUDGET PRINCIPAL DE DOMFRONT EN POIRAIE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020

Cher (e) Collègue,

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver le projet de Budget Primitif de l'exercice 2020 proposé par Monsieur le Maire, qui s'équilibre à :

- 4 276 790.04 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 6 511 155.40 € en dépenses et recettes d'investissement



### 8- PROJET DELIBERATION CREATION POSTE DE REGISSEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son projet de politique culturelle de la cité médiévale de Domfront en Poiraie et de la réhabilitation du théâtre, il y a lieu de recruter un régisseur de spectacle/ opérateur-projectionniste à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 pour une durée de 3 années.

Sa mission sera sous la responsabilité du Maire d'assurer les missions relatives à la saison culturelle et programmations estivales, et les missions relatives aux projections cinématographiques.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

 De décider la création d'un poste de régisseur/opérateur – projectionniste.

Les fonctions du poste sont celles énoncées ci-dessus, les conditions de rémunération sont basées sur l'IB 500 IM 431, ce contrat de droit public ouvrant droit au RIFSEEP.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette création de poste.



# 9- ACCEPTATION DE REMBOURSEMENT DE BILLETS DE SPECTACLES ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 04 JUIN 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'en date du 04 juin 2020 un vote à l'unanimité avait été exprimé pour rembourser les personnes qui avaient acheté leurs places de spectacles et que la pandémie a arrêté.

Les spectacles annulés, seront, en accord avec nos partenaires Rezzo 61 et le Préau de Vire, reportés sur la saison 2020/2021. Néanmoins, en cas d'impossibilité des personnes à se rendre aux spectacles aux nouvelles dates proposées, il convient, sur demande, de rembourser les places.

Au vu de ce qui précède,

Il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- D'accepter le remboursement des billets de spectacles
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

# 10- DEMANDES DE SUBVENTIONS -STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA COMMUNE DE DOMFRONT EN POIRAIE ET LES ÉTUDES DE PROGRAMMATION DANS LE CADRE DU PROJET DE VALORISATION TOURISTIQUE DE LA CITÉ SUR LA THÉMATIQUE DU MÉDIÉVAL

### ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 04 JUIN 2020

Cher (e) Collègue,

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, qu'une délibération a été prise, à l'unanimité, le 04 juin 2020 pour formuler les demandes de subventions concernant :

- Halle gourmande et revitalisation des commerces 17 800 euros HT
- Etude de faisabilité d'implantation de la Halle gourmande au Palais de Justice 8 250 euros HT
- Rédaction d'un cahier des charges pour l'étude sanitaire de l'enceinte du château 4 500 euros HT

A la demande du Conseil Régional, il est souhaité une correction quant à la répartition des subventions, sachant que le taux de prise en charge pour la commune est inchangé soit :

INTITULE	Région	FEDER	Commune
Halle gourmande			
et revitalisation	80%		20 %
des commerces	14 240.00 Euros		3 560.00 Euros
Etude de faisabilité			
d'implantation de	30 %	50 %	20 %
la Halle gourmande	3 825.00 Euros	6 375.00 Euros	2 550.00 Euros
au Palais de Justice			77 77 77
et rédaction d'un			
cahier des charges			
pour l'étude			
sanitaire de			
l'enceinte du			
château			
TOTAL	18 065.00 Euros	6 375.00 Euros	6 110.00 Euros

Au vu de ce qui précède, il est proposé à l'Assemblée, après en avoir délibéré :

- De solliciter une aide financière auprès de la Région Normandie tel que présenté dans le tableau
- De solliciter une aide financière au titre du FEDER tel que présenté dans le tableau,
- D'inscrire le montant de ces études complémentaires au budget 2020,
- D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches relatives à ces dossiers et à signer tous documents concernant ces missions.